



AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2025-2026-2027

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton pour les années 2025-2026-2027 a été déposé au bureau en date du 11 septembre 2024. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

QU'une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale peut être déposée;

Pour être recevable, une demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) être déposée avant le 1^{er} mai 2025, à la MRC d'Acton, sise au 1037, rue Beaugrand, Acton Vale, Québec, J0H 1A0; ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement;
- b) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la *Loi sur la fiscalité municipale* et intitulée "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière", le formulaire étant disponible à la MRC d'Acton;
- c) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC d'Acton et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 11 septembre 2024.

Marc Lévesque
Directeur général & greffier-trésorier